

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

N°CT2019.4/106-3

L'an deux mil dix neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT à Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Corinne DURAND à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Alexis MARECHAL à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Mehedi HENRY, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Luc CARVOUNAS.

Nombre de votants : 66

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/106-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-1mc112292-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019**

Vote(s) pour : 66
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/106-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112292-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

N°CT2019.4/106-3

OBJET : **Développement économique** - Adoption des tarifs des pépinières-hôtels d'entreprises et de l'incubateur territorial de Grand Paris Sud Est Avenir.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

VU les délibérations du conseil de territoire n°CT2018.5/100-1 et CT2018.5/100-2 du 26 septembre 2018 relatives à la création d'un incubateur territorial ;

CONSIDERANT qu'afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale du territoire, Grand Paris Sud Est Avenir dispose d'un réseau de quatre pépinières - hôtels d'entreprises et d'un incubateur territorial ;

CONSIDERANT que ces structures accueillent des personnes souhaitant créer leur entreprise ou de jeunes entreprises, en leur proposant des locaux adaptés à leur taille pour des loyers inférieurs aux prix pratiqués dans le secteur privé, ainsi qu'un suivi individuel et d'un programme d'animations destiné à maximiser les chances de pérennité de leur entreprise ;

CONSIDERANT que la constitution d'un véritable réseau d'équipements territoriaux dédiés à la création d'entreprises nécessite l'harmonisation du fonctionnement, et donc des tarifs appliqués, notamment dans une perspective d'équité et de meilleure lisibilité pour les usagers ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/106-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191002-lmc112292-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 2 OCTOBRE 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE les tarifs, ci-annexés, des pépinières-hôtels d'entreprises et de l'incubateur territorial de Grand Paris Sud Est Avenir.

FAIT A CRETEIL, LE DEUX OCTOBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/10/19
Accusé réception le	10/10/19
Numéro de l'acte	CT2019.4/106-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191002-lmc112292-DE-1-1

**Tarifs des pépinières-hôtels d'entreprises et de l'incubateur
de Grand Paris Sud Est Avenir**

1. Entreprises hébergées en pépinière-hôtel d'entreprises

Type de structure	Bureaux	Laboratoires	Locaux de stockage	Locaux d'activité	Remplacement badge ou clés d'accès
Pépinière	158,86 € HT/m ² /an	Labo : 179,76 € HT/m ² /an	75 € HT/m ² /an	91,67 € HT/m ² /an	20,83 € HT pour un badge
Hôtel	179,76 € HT/m ² /an	Labo : 215 € HT/m ² /an	75 € HT/m ² /an	108,60 € HT/m ² /an	91,67 € HT pour des clés de sécurité (Atelier 47 Chennevières)

2. Porteurs de projet en incubateur

- 41,65 euros HT par mois ;
- 12,50 € HT pour le remplacement d'une clé.

3. Entreprises domiciliées

- Gratuit pour les entreprises créées par un porteur de projet incubé à La Dynamo Créteil, jusqu'à son départ de l'incubateur, en vue de l'inscription de son entreprise au registre du commerce et des sociétés (RCS) ;
- 12,50 € HT par mois pour les étudiants en vue de l'inscription de leur entreprise au RCS ;
- 25 € HT par mois pour les anciens résidents du réseau IPHE et les entreprises du secteur de la santé et développant des technologies innovantes ;
- 41,67 € HT par mois pour les entreprises ne relevant pas des catégories précitées, sous réserve que leur activité n'ait pas un impact négatif sur l'image des pépinières et de GPSEA.

4. Location des salles et bureau de passage

- Location des salles de réunion :
 - 83,33 € HT la demi-journée ;
 - 145,83 € HT la journée ;
 - Gratuit pour les partenaires de GPSEA en matière de développement économique ;
- Location d'un bureau de passage :
 - 12,50 € HT la demi-journée ;
 - 20,83 € HT la journée.